



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Amiens, le **23 FEV. 2022**

Note d'information concernant la consultation du public au sujet du projet d'arrêté inter-préfectoral portant approbation du document d'objectifs commun aux deux sites Natura 2000, la zone de protection spéciale FR3112006 « Bacs des Flandres » et la zone spéciale de conservation FR3102002 « Bacs des Flandres »

L'objectif du réseau Natura 2000 est de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire de l'Union européenne, à travers la protection d'habitats et d'espèces. Les deux textes fondateurs de ce réseau sont les directives « Oiseaux » (DO) de 1979 (recodification en 2009), et « Habitats Faune Flore » (DHFF) de 1992. Ils identifient une liste d'habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire.

Les deux sites Natura 2000 « Bacs des Flandres » ont été officiellement désignés comme suit :

- la zone de protection spéciale FR3112006 par arrêté ministériel du 7/01/2010
- la zone spéciale de conservation FR3102002 par arrêté ministériel du 10/02/2016.

Le Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD) a été désigné opérateur principal pour l'élaboration du Document d'Objectifs (DOCOB) commun aux deux sites Natura 2000 « Bacs des Flandres ». Le Comité Régional des Pêches Maritimes et Élevages Marins (CRPMEM) a été l'opérateur associé pour le volet « pêche ». La préfecture du Nord, la préfecture maritime de la Manche et de la Mer du Nord ainsi que la Communauté Urbaine de Dunkerque ont présidé les COmités de PILotage (COPIL).

Le COPIL de validation du DOCOB des sites « Bacs des Flandres » s'est tenu le 18/02/2021.

L'ensemble des documents sont téléchargeables en utilisant le lien suivant :

<https://melanissimo-ng.din.developpement-durable.gouv.fr/lecture.jsf?uuid=i51csSKax2le15VgeIEJ5P2altGUD0XSYcdMinXbygQ>

En application de l'article L.123-19-2 du Code de l'environnement, une consultation du public au sujet du projet d'arrêté inter-préfectoral d'approbation du DOCOB des sites « Bacs des Flandres » est mise en place pour une durée de trois semaines.

Pour le directeur
Le chef du Service Eau et Nature


Marc GREVET

56, rue Jules Barni - 80040 AMIENS Cedex
Tél. : 03 22 82 25 00- Fax : 03 22 91 73 77
Réf. : 2022-098-FV
Affaire suivie par Frédéric VINCQ
Tél. : 03 22 82 90 55